

Paris, le 6 octobre 2021

NON À LA MÉDECINE SANS MÉDECIN

Voilà une histoire qui serait exemplaire au pays d'Ubu : imaginons un département où la démographie médicale est en difficulté. La centaine de médecins y exerçant s'organise pour répondre au mieux aux besoins de la population : c'est un département quasiment couvert par des CPTS. L'une d'entre elles, la CPTS du Boischaud nord, rassemblant une centaine de professionnels de santé s'organise pour des téléconsultations assistées avec les IDE du territoire, des plages de soins non programmés, PDS organisée, assistants médicaux, accueil d'internes etc.... Bref tout est fait pour que les patients soient le plus correctement pris en charge... le tout sous la houlette de médecins particulièrement impliqués, en particulier le Dr Le Liboux, médecin à Valençay (Indre). C'est précisément cette CPTS qui est choisie par la MSA pour une expérimentation !

Sans même en parler avec les médecins concernés, sans informer les médecins exerçant dans la commune, une expérimentation est sur le point de démarrer avec une cabine de téléconsultation dans la ville où le Dr Le Liboux exerce. Elle est informée par un simple courrier quelques jours avant le début de cette expérimentation !

On comprend sa colère, et la décision de fermer son cabinet pour montrer sa désapprobation ferme et son opposition déterminée. Voilà que la MSA bafoue les efforts continus faits depuis des années par les médecins de terrain, bafoue les organisations territoriales mises en place au prix de multiples réunions de coordination avec les autres professionnels de santé !

De plus, ces actes de « téléconsultation expérimentale » ne devraient pas être pris en charge par l'Assurance Maladie, puisque cela est contraire à l'avenant 9 récemment paru au Journal Officiel : le remboursement est conditionné à l'intégration de la téléconsultation dans une organisation territoriale !

La CSMF apporte tout son soutien aux médecins très impliqués dans le département de l'Indre afin de répondre au mieux aux besoins de la population, et tout particulièrement au Dr Le Liboux, présidente de la CPTS locale, et comprend sa rage et sa détermination à faire échouer ce funeste projet.

Alors que tout est fait pour organiser une réponse aux patients qui trouvent des médecins à proximité, on préfère, sous couvert de modernité, implanter une cabine de téléconsultation !

La CSMF reste très favorable au développement de la télémédecine et de la téléconsultation, mais dans un cadre organisé, garantissant la qualité des soins aux patients.

Non à la médecine sans médecin !

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.